



Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie et de la Relance
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Paris le 6 Juillet 2023

Monsieur le Ministre,

Je tiens à attirer votre attention sur les graves difficultés auxquelles sont confrontés les artisans charcutiers-traiteurs concernant les titres-restaurant.

Proposant au quotidien dans leurs points de vente une offre de repas complet à emporter, les artisans charcutiers-traiteurs constituent des acteurs incontournables du marché du titre-restaurant. Au-delà du problème du taux de commission très élevé des cartes titres-restaurant sur lequel je vous ai déjà alerté, les entreprises de charcuterie-traiteur sont confrontées depuis le mois de Mars à une nouvelle situation très préoccupante concernant le remboursement des titres-restaurant papier, assuré désormais en direct par les émetteurs.

Les conditions de ce remboursement se sont en effet fortement dégradées à tous niveaux suscitant de très nombreuses plaintes des professionnels :

- Les délais de remboursement ont explosé (certains adhérents n'ont toujours pas le paiement des titres envoyés en mars dernier par colis suivis)
- Les frais ont considérablement augmenté qu'il s'agisse des commissions, des frais de dossiers ou du contenu des enveloppes sécurisées (30 euros par unité)
- Les incidents et dysfonctionnements se multiplient sur les plateformes des émetteurs (impossibilité de récupérer les factures ou de remplir les bordereaux de remises)
- Chaque émetteur applique ses propres conditions ce qui oblige les professionnels à aller chercher les informations correspondantes sur le site de chacun
- Il arrive fréquemment que les enveloppes sécurisées envoyées à l'adresse unique (TCIDF à Montreuil) soient retournées à leur expéditeur avec la mention « non réclamé »
- Les professionnels ne peuvent facilement contacter aucun service client et ne savent pas à qui s'adresser pour faire remonter leurs réclamations



Ces éléments ont également été portés par nos soins à la connaissance de l'Autorité de la Concurrence dans le cadre de notre contribution à l'enquête actuellement en cours (cf copie ci-jointe) envoyée début Juin.

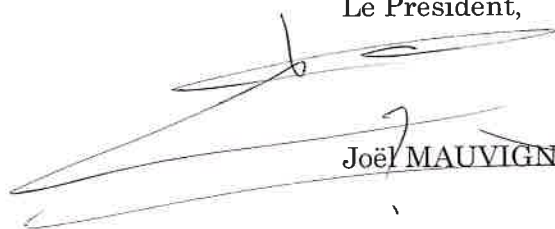
Il devient cependant urgent d'agir pour faire cesser ces dysfonctionnements.

Dans le contexte économique très difficile que nous connaissons depuis plusieurs mois, cette situation pénalise en effet lourdement les entreprises qui n'arrivent pas à récupérer leur trésorerie dans des délais raisonnables et qui sont confrontées à de véritables casse-têtes administratifs pour leurs démarches.

Nous avouons ne pas comprendre comment une telle incurie peut perdurer depuis autant de mois compte tenu des enjeux et nous demandons à ce que l'Etat se saisisse de ce sujet sans tarder.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Président,



Joël MAUVIGNEY

Créée en 1891, notre organisation professionnelle, la Confédération Nationale des Charcutiers Traiteurs et Traiteurs (CNCT) représente l'ensemble des 6.500 entreprises artisanales de charcuterie-traiteur établies sur le territoire national qui emploient 17.700 salariés et réalisent un chiffre d'affaires global hors taxes de 1,4 milliard d'euros. Elle est organisée en 80 syndicats départementaux et elle est administrée par un conseil d'administration constitué de professionnels en activité issus de toutes les régions de France. Parmi ses missions, la CNCT accompagne au quotidien les artisans charcutiers-traiteurs pour les aider à piloter leur activité.